



Le 28 mars 2023

Par courriel à : cttj@umoncton.ca

Karine McLaren
Directrice du CTTJ
Centre de traduction et de terminologie juridiques
Faculté de droit (Pavillon Adrien-J.-Cormier)
Université de Moncton
18, rue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Objet: Projet de traduction de décisions judiciaires importantes du Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ)

Madame la Directrice,

Je vous écris au nom de la Section des juristes d'expression française de common law de l'Association du Barreau canadien (Section de l'ABC) au sujet du projet du Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) intitulé « *Traduction de décisions judiciaires unilingues d'importance dans l'autre langue officielle* » (Projet du CTTJ).

L'ABC est une organisation nationale regroupant plus de 37 000 membres, dont des juristes, des notaires, des universitaires et des étudiantes et étudiants en droit des quatre coins du Canada. Ses principaux objectifs comprennent l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. L'ABC fait preuve d'un engagement profond et de longue date en ce qui a trait au bilinguisme officiel dans le domaine du droit. Elle accorde une importance toute particulière à la dualité linguistique, qui constitue une valeur fondamentale se trouvant au cœur de notre identité nationale et de notre régime juridique. Les membres de la Section de l'ABC représentent les membres francophones de l'ABC qui pratiquent dans des provinces et territoires de common law et défendent les valeurs du bilinguisme, du bijuridisme et de l'accès à la justice en français.

L'ABC estime que le Projet du CTTJ est en adéquation avec les objectifs de l'ABC en général, et de la Section de l'ABC en particulier, en ce qu'il vise à accroître le nombre de décisions judiciaires importantes qui sont accessibles dans les deux langues officielles dans chaque province et territoire du Canada. Selon elle, il ne peut y avoir d'égalité réelle dans l'accès à la justice au Canada si la jurisprudence n'est pas disponible au justiciable dans les deux langues officielles du pays.

En outre, la Section de l'ABC est d'avis que le Projet du CTTJ, qui se concentre pour l'instant sur les décisions en droit de la famille et en droit pénal, devrait être élargi à d'autres domaines juridiques, notamment aux domaines de compétence fédérale. En droite ligne de la position prise par la Section de l'ABC sur ce sujet ces dernières années, elle suggère par exemple un élargissement du Projet du CTTJ au droit de la faillite et de l'insolvabilité.

Pour ces raisons, la Section de l'ABC soutient avec enthousiasme le Projet du CTTJ et encourage le ministère de la Justice à renouveler son appui financier au Projet du CTTJ.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre considération respectueuse.

(lettre originale signée par Julie Terrien pour Pierre Permingeat)

Pierre Permingeat
Président, Section des juristes d'expression française de common law

cc. Mathieu Langlois,
Avocat-conseil, Équipe Justice en langues officielles : Mathieu.Langlois@justice.gc.ca